

REGLEMENT DU HACKATHON DE L'INCUBATEUR AVOCATS LAB'92 DU BARREAU DES HAUTS-DE- SEINE

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1° Présentation et objectifs..... | 1 |
| 2° Conditions de participation des candidats..... | 2 |
| 3° Les membres du jury | 2 |
| 4° Les dotations | 2 |
| 5° Dossier de candidature..... | 2 |
| 6° Déroulé du Hackathon :..... | 3 |
| Thématique :..... | 3 |
| Lieu et calendrier : | 3 |
| Constitution des équipes et choix de la thématique :..... | 4 |
| Accompagnement :..... | 4 |
| Grandes étapes :..... | 4 |
| 7° Remboursement des frais engagés, restauration et hébergement..... | 5 |
| 8° Propriété intellectuelle..... | 5 |
| 9° Confidentialité | 5 |
| 10° Traitement des données personnelles/RGPD | 5 |
| 11° Affiliation..... | 6 |
| 12° Garanties et responsabilités..... | 6 |

1° Présentation et objectifs

Le Hackathon est une initiative du Barreau des Hauts-de-Seine, organisée par l'Incubateur Avocats Lab'92 (« l'Organisateur »). Il a pour objectif de favoriser l'innovation autour des sujets d'attractivité du métier d'avocat et des nouvelles formes de travail.

Les initiatives soumises au jury devront impérativement respecter les règles déontologiques de la profession et ne pas porter atteinte à son périmètre en cherchant notamment à se substituer à l'avocat.

L'Organisateur dont le siège est situé 177/179 Av. Frédéric et Irène Joliot Curie, 92000 Nanterre organise ce Hackathon du **vendredi 23/06/2023 de 8h à 21h au 24/06/2023 de 8h à 20h.**

2° Conditions de participation des candidats

Ne peuvent concourir : les membres du jury et les experts sollicités dans le cadre du présent évènement, ainsi que les membres de leur famille (conjointes ou équivalents, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

3° Les membres du jury

Le jury se compose de 9 membres, cinq avocats du Barreau des Hauts de Seine, un membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie, un représentant de l'HEDAC et deux professionnels.

Des membres du jury interviendront à trois moments clés dans le Hackathon :

1. La phase de présentation et de lancement du Hackathon.
2. A la fin de la première journée lors d'un point de passage. Ce point pourra permettre de conforter les candidats dans leur projet ou de les réorienter.
3. Lors des pitch finaux et la remise des récompenses.

Les projets gagnants seront récompensés sur la base des critères suivants :

1. Le lien avec la thématique principale, ainsi que les sous-thématiques énoncées le jour J ;
2. L'aspect innovant du projet, soit compte tenu de la solution proposée soit compte tenu de la façon dont le projet répond à une problématique donnée ;
3. La prise en considération des enjeux de la profession d'avocat ;
4. La viabilité économique : les projets seront au stade de l'idée mais le jury peut creuser l'aspect de la viabilité et questionner le potentiel de développement du projet ;
5. Les caractéristiques du projet au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
6. Le respect du projet au regard de la déontologie de la profession d'avocat et les textes la régissant.

4° Les dotations

Pour les 3 projets gagnants (Top 3) :

- Un accompagnement par la CCI des Hauts-de-Seine d'une durée de 3 mois
- Un bon « [Atelier des chefs](#) » d'une valeur de 79€ par personne

Pour les 2 projets suivants (4 et 5ème place) :

- Un bon « [Wecando](#) » d'une valeur de 50€ par personne

Pour l'ensemble des participants :

- Un carnet et un stylo personnalisé

5° Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être complétés et envoyés au plus tard le **31/05/2023 à 23h59** à travers le formulaire suivant : [lien](#)

Chaque dossier fera l'objet d'un accusé de réception et recevra une réponse suite aux décisions prises lors des comités de sélection.

Tout dossier de candidature incomplet sera susceptible d'être considéré comme irrecevable aux yeux du jury.

Des réponses quant à la sélection des dossiers pourront être attendues la semaine **du 01/06/2023**

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation ne correspondant pas à ses attentes. L'inscription implique de manière irrévocable l'acceptation du présent Règlement.

Les grandes étapes :

| | |
|---------------------------------------|--|
| Ouverture de l'appel à candidatures | Le 17/04/2023 |
| Date limite de réception des dossiers | Le 31/05/2023 à 23h59 |
| Annonce des candidatures retenues | A partir du 01/06/2023 |
| Horaires et dates du hackathon | Du 23/06/2023 (de 8h à 21h) au 24/06/2023 (de 8h à 20h) |
| Annonce des lauréats | Le 24/06/2023 en fin de journée |

Les candidats ont pour obligation de participer au pitch final qui se tiendra le **24/06/2023 de 16h à 18h**. Toute absence entraînera la disqualification du dossier.

Un cocktail convivial précédant la remise des prix se tiendra le 24/06/2023 de 18h à 20h.

6° Déroulé du Hackathon :

Thématique :

Le Hackathon de l'incubateur Avocats Lab'92 a pour titre :

- « Cassons les codes » du métier d'avocat !

Pour thématique générale :

- Attractivité de la profession d'avocat et des nouvelles formes de travail

Les défis associés seront énoncés le 23/06/2023 à 8h, jour de démarrage du Hackathon. Les équipes auront la possibilité de choisir une des thématiques parmi celle qui seront présentées.

Lieu et calendrier :

Le Hackathon de l'incubateur Avocats Lab'92 se déroulera à l'adresse suivante : 177/179 Av. Frédéric et Irène Joliot Curie, 92000 Nanterre du vendredi 23/06/2023 (de 8h à 21h) au samedi 24/06/2023 (de 8h à 20h).

Constitution des équipes et choix de la thématique :

Les équipes seront au maximum pluridisciplinaires et constituées de cinq participants. Les équipes seront composées en amont de l'événement et leur composition présentée le jour J.

Chaque équipe pourra choisir l'un des défis proposés. L'annonce des thématiques se fera lors de l'ouverture de la journée.

Accompagnement :

Les équipes obtiendront le soutien de coachs tout au long des deux journées, afin de les aider dans leur projet.

De plus des experts thématiques pourront être sollicités en fonction de leur présence

Grandes étapes :

Vendredi [Jour 1] :

| | | |
|----------------|---|-----------|
| 8h – 8h30 | Accueil des participants | Plénière |
| 8h30 – 9h15 | Introduction, présentation des défis | Plénière |
| 10h00 – 12h30 | Exercices de développement | En équipe |
| 12h030 – 13h30 | Echanges conviviaux et restauration | Plénière |
| 13h30 – 16h00 | Exercices de développement | En équipe |
| 16h00 – 17h00 | Pitch blanc (5') projets et échanges | En équipe |
| 17h00 – 20h00 | Exercices de développement | En équipe |
| 20h00 – 21h00 | Echanges conviviaux, restauration et fin de du jour 1 | Plénière |

Samedi [Jour 2]

| | | |
|---------------|-------------------------------------|-----------|
| 8h – 8h30 | Accueil des participants | Plénière |
| 8h30 – 12h30 | Exercices de développement | En équipe |
| 12h30 – 13h30 | Echanges conviviaux et restauration | Plénière |

| | | |
|---------------|----------------------------------|-----------|
| 13h30 – 16h00 | Exercices de développement | En équipe |
| 16h00 –18h00 | Pitch finaux | Plénière |
| 18h00 –18h30 | Délibérations | Plénière |
| 18h30 – 20h00 | Annonce des gagnants et cocktail | Groupes |

7° Remboursement des frais engagés, restauration et hébergement

L'Organisateur prend à sa charge la restauration sur le temps de l'événement. Cependant, tous frais annexes (et notamment le déplacement et l'hébergement) ne sont pas pris en charge par l'Organisateur.

Il n'est pas possible de dormir sur place.

8° Propriété intellectuelle

Le participant, comme l'ensemble des partenaires, se rendent attentifs au fait que l'Organisateur entend promouvoir un événement dont les solutions sont libres de droit. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra voir sa responsabilité engagée par un participant ou tout autre tiers concernant une question relative à la propriété intellectuelle de solutions issues du Hackathon « Cassons les codes » du métier d'avocat !

Aussi, les candidats s'engagent à titre personnel et de manière loyale. Ils garantissent que leur projet est original et qu'ils ne violent les droits, notamment de propriété intellectuelle, d'aucun tiers.

9° Confidentialité

L'Incubateur du Barreau des Hauts de Seine s'engage à garder strictement confidentielles les données et informations contenues dans les dossiers de candidatures durant 15 jours après le déroulé du Hackathon.

Il s'engage à utiliser ces informations pour les seuls besoins du Hackathon.

10° Traitement des données personnelles/RGPD

En soumettant sa candidature au présent programme, le candidat déclare qu'il donne son autorisation pour le traitement de ses données personnelles, ainsi que l'autorisation d'utiliser son image et sa voix, dans les buts strictement liés au déroulement du dit programme, à son suivi ou à la promotion des missions de l'Incubateur.

Les membres de l'Incubateur, du jury et les partenaires du programme sont les seuls destinataires des données transmises. Celles-ci ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins publicitaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le candidat dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant, qu'il peut exercer dans les conditions prévues par la loi en adressant un mail à l'adresse suivante : [\[avocatslab92@barreau92.com\]](mailto:avocatslab92@barreau92.com)

11° Affiliation

Pendant la durée du Hackathon, les projets sont tenus de faire figurer une mention « accompagné par Avocats Lab'92 » sur leurs supports de communication.

L'utilisation du nom d'Avocats Lab'92 ne peut cependant en aucun cas être utilisé comme un label afin de justifier un quelconque démarchage.

12° Garanties et responsabilités

Le participant s'engage à fournir, dans son formulaire d'inscription au Hackathon des informations réelles le concernant. Les participants s'engagent également à respecter les consignes de circulation. Il n'est pas permis de se déplacer librement au sein du Barreau autrement que dans les espaces dédiés au bon déroulement du Hackathon. Il s'engage également à respecter un code de bonne conduite (« jouer le jeu »), respect des animateurs, des participants et du lieu d'accueil, les consignes de sécurité et les horaires qui leur seront indiquées par l'Organisateur, pendant toute la durée du hackathon.